


# CONDITIONS DES VOLS À L'ARRIVÉE EN GUADELOUPE

MESURES APPLICABLES À COMPTER DU 13 JANVIER 2021

ARRIVÉE EN GUADELOUPE	MOTIFS DE DÉPLACEMENT	TEST	DOCUMENTS À PRÉSENTER À L'EMBARQUEMENT	MODALITÉS À L'ARRIVÉE
 <p>DEPUIS LA FRANCE HEXAGONALE</p>	<p>Pas de motif impérieux.</p> <p>Interdiction d'embarquer en l'absence de test préalable et de l'attestation sur l'honneur</p>	<p><b>Test PCR obligatoire</b> (à défaut, Test antigénique)</p> <p>daté de 72h maximum avant le vol pour tout passager de onze ans et plus</p> <p>&gt; En l'absence de test préalable et de l'attestation sur l'honneur, interdiction absolue d'embarquer et <b>refoulement</b></p> <p><b>Port du masque dans les aéroports et dans l'avion</b></p>	<p>Attestation sur l'honneur (<i>modèle disponible sur le site de la préfecture de Guadeloupe ou par le transporteur aérien</i>)</p> <p>Test négatif de moins de 72h</p> <p>&gt; Interdiction absolue d'embarquer en cas d'absence de test négatif et de l'attestation sur l'honneur. À défaut <b>refoulement</b></p>	<p>Distribution d'informations sanitaires et recueil des attestations.</p> <p>&gt; Refoulement à l'arrivée en l'absence de test et prise en charge par la compagnie (contrôles Préfecture/DDPAF/ARS)</p>
 <p>DEPUIS LA MARTINIQUE</p>	<p>Pas de motif impérieux</p>	<p>Pas de test obligatoire</p> <p><b>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</b></p>	<p>Pas de document</p> <p>(sauf transit depuis l'hexagone : Test négatif + attestation sur l'honneur)</p>	
 <p>DEPUIS SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHÉLEMY</p>	<p>&gt; Depuis Saint-Martin : <b>Motif impérieux obligatoire</b></p> <p>&gt; Depuis Saint-Barth : pas de motif impérieux</p>	<p><b>Depuis les IDN : Test</b> (RT-PCR ou antigénique) <b>obligatoire</b> daté de 72h maximum avant le vol pour tout passager de onze ans et plus</p> <p>à défaut, Test antigénique de moins de 48h</p> <p><b>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</b></p>	<p>&gt; <b>Depuis Saint-Martin</b> : Motif impérieux à justifier : Déclaration sur l'honneur accompagnée d'un document justificatif (contrat de travail...) + Test PCR négatif de moins de 72h</p> <p><i>Modèle de l'attestation sur l'honneur sur le site de la préfecture</i></p>	<p>Contrôle à l'arrivée et refus d'embarquement en cas du non-respect et/ou de non présentation du document justificatif</p>
 <p>DEPUIS LA GUYANE</p>	<p>Pas de motif impérieux.</p>	<p><b>Test (RT-PCR ou antigénique) obligatoire</b> daté de 72h maximum avant le vol pour tout passager de onze ans et plus</p> <p><b>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</b></p>	<p>Attestation sur l'honneur</p> <p>Test négatif de moins de 72h</p>	

# CONDITIONS DES VOLS **AU DÉPART** DE LA GUADELOUPE

MESURES APPLICABLES À COMPTER DU **13 JANVIER 2021**

DÉPART DE LA GUADELOUPE	MOTIFS DE DÉPLACEMENT	TEST	DOCUMENTS À PRÉSENTER À L'EMBARQUEMENT	MODALITÉS À L'ARRIVÉE
 <p><b>VERS LA FRANCE HEXAGONALE</b></p>	Pas de motif impérieux.	<p>Pas de test obligatoire</p> <p><b>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</b></p>	<p>Aucune pièce demandée à l'embarquement</p> <p><i>(uniquement pour les ressortissants de l'Union Européenne - accord Schengen)</i></p>	
 <p><b>VERS LA MARTINIQUE</b></p>	Pas de motifs impérieux	<p>Pas de test obligatoire</p> <p><b>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</b></p>	<p>Déclaration sur l'honneur attestant ne pas présenter de symptôme d'infection à la covid-19</p> <p><i>(sauf transit en provenance de Saint-Martin)</i></p>	
 <p><b>VERS SAINT-MARTIN</b></p>	<p><b>Motifs impérieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'ordre personnel ou familial ;</li> <li>- de santé relevant de l'urgence ;</li> <li>- d'ordre professionnel ne pouvant être différé.</li> </ul> <p>Pas de motif impérieux.</p>	<p>Pas de test obligatoire</p> <p><b>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</b></p>	<p>&gt; Motif impérieux à justifier : Déclaration sur l'honneur accompagnée d'un document justificatif (contrat de travail...)</p> <p><i>Modèle sur le site de la préfecture</i></p>	<p>Contrôle à l'arrivée et refus d'embarquement en cas de non-respect et/ou de non présentation du document justificatif</p>
 <p><b>VERS LA GUYANE</b></p>	Pas de motif impérieux.	<p><b>Test PCR obligatoire</b> (à défaut Test antigénique)</p> <p>daté de 72h maximum avant le vol pour tout passager de onze ans et plus</p> <p><b>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</b></p>	<p>Attestation sur l'honneur</p>	<p>Contrôle à l'arrivée</p>